
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier
sur le territoire de la ville de Gatineau
par la Ville de Gatineau**

Dossier 3211-02-248

Le 19 mars 2012

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2007-05-11	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2007-05-22	Délivrance de la directive
2010-07-27	Réception de l'étude d'impact
2010-11-09	Transmission du premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-04-01	Réception de l'addenda no 1
2011-10-12	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-11-08	Réception de l'addenda no 2
2012-01-20	Réception d'un courriel complétant l'information de l'addenda no 2
2012-02-13	Réception d'un courriel complétant l'information de l'addenda no 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à réaménager la rue Jacques-Cartier dans la portion est. Ce réaménagement nécessite la reconstruction de la chaussée de deux voies contiguës. Le projet comprend également la construction d'un sentier récréatif, de places de stationnement, des travaux de stabilisation et de naturalisation des berges et l'aménagement d'une marina publique.

Le remplacement de ponceaux assurera la restauration de milieux humides, principale mesure de compensation. L'expropriation d'un peu plus de 80 lots sera nécessaire pour rendre le lieu public et mettre en valeur la berge. La stabilisation et la naturalisation de cette dernière nécessiteront un empierrement, du remblai et des murets dans certaines zones. La superficie d'empiètement dans les rivières Gatineau et des Outaouais a été évaluée à environ 11085 m². Le coût total des travaux de réaménagement est estimé à 32,1 M \$, excluant le coût d'acquisition des terrains pour fin d'emprise et les études environnementales requises. Les travaux commenceraient en 2013.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

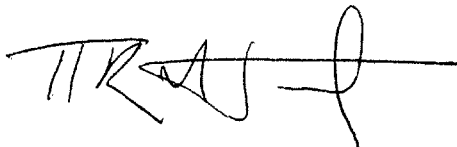
- VILLE DE GATINEAU. *Réaménagement de la rue Jacques-Cartier – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par CIMA, juillet 2010, 271 pages, 10 annexes;
- VILLE DE GATINEAU. *Réaménagement de la rue Jacques-Cartier – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires – Série 1*, par CIMA, avril 2011, 38 pages, 15 annexes;
- VILLE DE GATINEAU. *Réaménagement de la rue Jacques-Cartier – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires – Série 2*, par CIMA, octobre 2011, 17 pages, 6 annexes;
- Courriel de M. Jacques Lafleur, de la Ville de Gatineau, à M. Pierre-Michel Fontaine, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 20 janvier 2012 à 14 h 46 concernant les réponses aux questions et commentaires – Série 2 en lien à la demande de certificat d'autorisation pour le réaménagement de la rue Jacques-Cartier, 2 pages et 1 annexe;

- Courriel de M. Jacques Lafleur, de la Ville de Gatineau., à M. Pierre-Michel Fontaine, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 13 février 2012 à 13 h 49 concernant les réponses aux questions et commentaires – Série 2 en lien à la demande de certificat d'autorisation pour le réaménagement de la rue Jacques-Cartier, 2 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 5 mai 2007. De plus, l'initiateur a transmis un résumé de l'étude d'impact au MDDEP lors du dépôt de l'étude d'impact. Cependant, il s'est engagé à le mettre à jour en fonction des éléments pertinents contenus dans les réponses aux questions complémentaires, avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Pierre-Michel Fontaine, Biologiste, Ph.D.
Chargé de projet
Service des projets en milieu hydrique